

ANNEXE 1 : Formulaire provisoire de demande d'aménagement du temps en PS

Académie de La Réunion	Demande d'aménagement du temps de présence en classe maternelle pour un enfant scolarisé en petite section
	Inspection de L'Éducation nationale : circonscription de

Formulaire provisoire de demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle d'un enfant scolarisé en petite section en conformité avec la pièce jointe au courrier DGESCO A1-1 n°2019-0053, dans l'attente de la publication des textes officiels.

1. REMARQUES GENERALES :

L'assiduité concerne les 24 heures d'enseignement, l'obligation d'instruction entraînant l'obligation d'assiduité durant les horaires scolaires. En petite section, un aménagement du temps de présence de l'enfant peut être autorisé.

La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

2. DEMANDE D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT :

Nom de l'école :	Enfant concerné :
Adresse :	Date de naissance :
	Personne responsable de l'enfant :
Directeur de l'école (Nom-Prénom) :	Adresse de la personne responsable de l'enfant :

3. AMÉNAGEMENT DEMANDÉ :

3.1 Version générale :

<i>Je soussigné (e) demande que l'enfant soit autorisé à être absent de l'école pendant les heures de classes de l'après-midi le ou les jours de classe cochés ci-dessous :</i>			
		X	
	Lundi	<input type="checkbox"/>	
	Mardi	<input type="checkbox"/>	
	Jeudi	<input type="checkbox"/>	
	Vendredi	<input type="checkbox"/>	
Date :	Signature du responsable de l'enfant :		

3.2. Version particulière si le contexte, les conditions de fonctionnement et le règlement intérieur de l'école le permettent :

Je soussigné (é) demande que l'enfant	
..... soit autorisé à être absent de l'école au début des heures de classes de l'après-midi selon les modalités suivantes (cocher le ou les jours, compléter le créneau horaire proposé par l'école)	
X Compléter l'horaire proposé par l'école	
Lundi	reviendra à l'école à ...
	ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi
Mardi	reviendra à l'école à ...
	ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi
Jeudi	reviendra à l'école à ...
	ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi
Vendredi	reviendra à l'école à ...
	ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi
Date :	Signature du responsable de l'enfant :

4. AVIS DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SUR LA DEMANDE FORMULÉE CI-DESSUS

Avis émis après consultation des membres de l'équipe éducative

Date de réception de la demande :	
<input type="checkbox"/>	Avis favorable
<input type="checkbox"/>	Avis défavorable, pour les raisons suivantes :
Date :	Signature et cachet du Directeur de l'école :

5. DÉCISION DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Date de réception de la demande :	
<input type="checkbox"/>	Avis favorable
<input type="checkbox"/>	Avis défavorable, pour les raisons suivantes :
Date :	Signature et cachet de l'Inspecteur de l'Éducation nationale :

6. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMÉNAGEMENT AUTORISÉ :

L'équipe éducative est réunie régulièrement durant l'année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de son temps de présence à l'école. Une première réunion est à prévoir dans le courant du premier trimestre suivant la date de début de la mise en œuvre de l'aménagement.

Date prévue pour la réunion de la première équipe éducative :
<i>Peut être modifiée selon les disponibilités des participants ; à confirmer ultérieurement dans les délais habituels par le Directeur de l'école.</i>